

Séance du 11 janvier 2010

Présents : Mmes et MM. Wies, Ginter, Weiler, Gratia, Kirpach, Kettel, Glodt, Clemen.

Excusé : M. Dos Santos Mendes.

1. Etant donné qu'en exécution des dispositions de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau la Commune devra verser à l'Etat une taxe de prélèvement d'eau de l'ordre de 0,10 € par m³ prélevé à partir de l'exercice 2010, le conseil communal décide de **porter le prix de l'eau potable de 1,30 € à 1,40€ htva + 3% tva = 1,442 € ttc**. La **taxe pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées sera augmentée de 1,60€ à 1,79 € par m³ d'eau** prélevée pour compenser les 0,19 €/m³ que la Commune devra verser à l'Etat dans le même contexte. Le bourgmestre rappelle aux conseillers que dans le cadre de la loi précitée, le prix de l'eau ainsi que la taxe pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées devront être facturés au prix de revient à partir de l'année 2011 : une hausse importante est donc à craindre. Les services de la Commune, ensemble avec les Services compétents du Ministère de l'Intérieur sont entrain d'établir les tableaux à base desquels les nouvelles taxes seront fixées en cours d'année.

2. Le mandat de Monsieur Jos Schanen en tant que **membre de l'Office Social** communal, venu à échéance au 31 décembre 2009, est renouvelé au 1^{er} janvier 2010.

3. Les **comptes 2007 de l'Office social** sont arrêtés comme suit :

Total des recettes :	65.534,91 €
Total des dépenses :	60.763,66 €
Boni de l'exercice :	4.771,25 €
Mali du compte 2006 :	17.995,89 €
Mali définitif :	13.224,64 €

4. Le conseil communal procède ensuite à l'approbation du **budget rectifié 2009 et du budget 2010 de l'Office Social**, à savoir :

	Budget rectifié 2009	Budget
	2010	
Total des recettes :	71.111,29 €	84.080 €
Total des dépenses :	57.794,13 €	84.080 €
Mali compte 2008 :	13.317,16 €	
Subside de la commune : pour équilibrer le budget.	16.064,10 €	19.578 €

4. En ce qui concerne le **budget de la Commune**, le bourgmestre explique que les prévisions ont été établies compte tenu de la situation économique actuelle. Les recettes de l'impôt commercial et de la dotation de l'Etat seront moins importantes et risquent encore de diminuer dans le proche avenir, ce qui amène la Commune à pratiquer une politique financière prudente. Il constate que les annuités des emprunts

actuellement contractés équivalent à 2,56 % des recettes ordinaires , soit une dette de 665 € par tête d'habitant , chiffre bien moins élevé que la plupart des communes . Le budget extraordinaire se compose principalement par les projets entamés ou en planification depuis quelques années : ainsi , par exemple, les *travaux d'agrandissement du centre d'intervention de la protection civile* au montant de 1.200.000 € commenceront en cours d'année. L'Etat subsidie les travaux à raison de 50% et les communes de Beaufort, Consdorf, Ermsdorf, Fischbach, Heffingen, Medernach, Nommern et Waldbillig y participent , selon leur population résidente, pour un montant total de 477.180 €. Divers travaux seront exécutés à *l'école* afin de procéder à la mise en conformité énergétique du bâtiment. Une première phase consistera dans des travaux de couverture, d'isolation et de chauffage-sanitaire au montant estimé de 450.000 €. En outre, un crédit de départ de 10.000 € est prévu pour entamer la *planification de la nouvelle école*. La « *Bësch-Crèche* » (crédit total 640.000 €) ainsi que la *Maison des Jeunes* (crédit total 938.000 €) ouvriront leurs portes à la rentrée. En ce qui concerne la crèche en forêt, l'Etat participera à raison de 129.400 € dans le cadre du programme européen de développement rural et de 60.200 € en ce qui concerne la part du Ministère de la Famille. La Maison des Jeunes est subsidiée à raison de 50 % par ce même Ministère. En outre, une dépense de 353.718 € est prévue dans le cadre d'études concernant *l'approvisionnement en eau et la protection des sources*. Au *centre culturel*, une nouvelle cuisine (60.000 €) sera installée. *Les mesures anti-crues* se chiffrent à 1.332.000 € (subside = 771.000 €) et *les travaux routiers* (p.ex. aménagement partiel de la rue de Larochette à Ernzen entre les maisons 49 et 57, rampe et chemin d'accès vers la Bësch-Crèche etc.) à 400.000 €. Le budget est arrêté comme suit :

Tableau récapitulatif du budget rectifié 2009 :

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraord.</u>
Total des recettes	5.978.118,37 €	117.989,88 €
Total des dépenses	4.783.866,57 €	2.187.794,19 €
Boni exercice	1.194.251,80	
Mali exercice		2.069.804,31
Boni du compte 2008	4.662.893,49	
Boni général	5.857.145,29	
Mali général		2.069.804,31
Transfert ord/extraord-	2.069.804,31	+ 2.069.804,31
Boni présumé fin 2009	3.787.340,98 €	

Tableau récapitulatif du budget de l'année 2010 :

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service</u>
	<u>extraord.</u>	
Total des recettes	6.009.834,73	3.299.500,13
Total des dépenses	5.876.805,40	5.438.848,38
Boni exercice	133.019,33	
Mali exercice		2.139,348,25
Boni présumé 2009	3.787.340,98	
Boni général	3.920.370,31	
Mali général		2.139,348,25
Transfert de l'ord.à l'extraord.	-2.139.348,25	+ 2.139.348,25
Boni définitif :	1.781.022,06 €	